

satisfaction générale du peuple. Il était impopulaire, il est vrai. Pourquoi? La principale raison de cette impopularité était la conscription. On a prétendu, et avec force reproches, que le gouvernement s'était présenté devant le peuple en 1917 en disant aux fermiers que leurs fils ne seraient pas conscrits. C'est peut-être le cas. Je crois même que cette promesse fut faite. Au demeurant, pour quelle raison les fils de fermiers n'iraient-ils pas à la guerre comme les autres? Quelle était la situation générale quand cette promesse fut faite? En ce temps-là la production était tout aussi importante, si non plus, que l'envoi des troupes au front; mais dans les mois d'avril, mai et juin, mes honorables collègues le savent bien, la situation au front devint excessivement grave. Le résultat de la guerre était grandement douteux. Nous étions remplis d'inquiétudes et d'angoisses. Dans les circonstances, il était beaucoup plus important de remplir les cadres que d'augmenter la production. Comme le disait sir Robert Borden: "A quoi serviront nos moissons, si nous perdons la guerre"? Il nous fallait des hommes. En face de cette situation si périlleuse, le gouvernement changea son attitude et viola sa promesse de ne pas conscrire les fils de fermiers, et en agissant ainsi il était, à mon sens, parfaitement justifiable.

Selon moi, le gouvernement, durant les 3 ou 4 dernières années, a failli en ce sens qu'il ne sût pas imposer les biens des riches corporations. Cultivateurs ou autres, les capitalistes et les gros financiers n'ont pas contribué suffisamment. La petite colonie de la Nouvelle-Zélande ou l'Australie ont fait mieux que nous, sous ce rapport. Et si là-bas ces impôts purent être prélevés, il n'y a aucune raison pour qu'ils ne le soient pas ici en y apportant les efforts voulus.

Il y a quelques instants, j'ai mentionné le programme du parti agraire. Ses adeptes croient à la taxe directe, mais ne croient pas au libre-échange. M. Chipman et son lieutenant m'ont dit: "Non, nous ne croyons pas au libre-échange." Ils veulent laisser entrer en franchise quelques articles dont ils ont besoin. C'est le comble du favoritisme pour certaines classes. Je lis dans leur programme:

Et attendu qu'un tarif de protection a favorisé le fusionnement des intérêts, les monopoles, contrats d'accommodement, dans presque toutes les branches de l'industrie canadienne et que par suite le peuple du Canada—des villes et de la campagne—a été honteusement exploité; vu la suppression de la concurrence, la ruine de beaucoup de petites industries et la hausse des prix de presque toutes les marchandises fabriquées, jusqu'à la limite permise par le tarif...

L'hon. M. SCHAFFNER.

Et voilà où surtout ils deviennent injustes:

En conséquence, qu'il soit résolu que le conseil canadien d'agriculture, représentant la Société des agriculteurs du Canada, demande avec instance, en vue de porter remède à ces maux, et d'amener des réformes bien nécessaires dans l'ordre social et économique, que nos lois sur le tarif soient modifiées comme suit:

Que tous les articles de consommation non inclus dans le pacte de réciprocité soient placés sur la liste d'entrée en franchise;

Que les instruments aratoires, outillages et machines agricoles, les véhicules, les engrais, le charbon, le bois de construction, le ciment, le combustible lumineux, les huiles lubrifiantes soient placés sur la liste d'entrée en franchise et que toutes les matières premières et les machines employées dans leur fabrication soient aussi placées sur la liste d'entrée en franchise.

J'ai demandé à M. Crerar et à son lieutenant pourquoi le manufacturier qui fabrique ces articles devrait être traité autrement que les autres manufacturiers et pourquoi l'ouvrier serait contraint de payer un impôt sur tout ce qu'il achète?

L'honorable M. CASGRAIN: J'essaie de suivre l'argument de l'honorable sénateur. Veut-il l'abolition des droits de douane?

L'honorable M. SCHAFFNER: Non, je lis un extrait du programme du conseil de l'agriculture des trois provinces de l'Ouest.

L'honorable M. CASGRAIN: L'honorable sénateur n'approuve pas ce qu'il lit.

L'honorable M. SCHAFFNER: Au début de mon discours, j'ai dit que je n'étais pas un libre-échangiste et je dis maintenant avec la même conviction que je ne suis pas en faveur du haut tarif protecteur qui a créé dans ce pays une classe privilégiée. Le tarif est trop élevé, il faut le réduire. Je l'ai dit et je le répète, les financiers et les agriculteurs devraient conclure une entente. Ils devraient s'unir. Vous me demandez si je favorise l'entrée libre de ces articles. Non. J'irai plus loin. En 1907, lorsque M. Fielding soumit sa loi du tarif, j'eus l'honneur de proposer la réduction du droit de douane sur les instruments aratoires, c'est-à-dire sur les faucheuses et les moissonneuses-lieuses. Les articles du tarif sont indiqués par numéros et je crois que le numéro de cet article est 455. J'ai proposé que cet article soit modifié en réduisant le droit à 12½ pour 100. Eh bien, il est maintenant de 12½ pour 100; on l'a réduit selon ma proposition et je crois que c'est juste. Je ne demande pas qu'on le réduise davantage. Je prétends que les fermiers n'ont aucun droit de demander l'entrée en franchise de ces articles, car il nous faut un revenu.